



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 juillet 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90062**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 368 635, situé au 245, rue Landers, dans la zone H-15, vise l'agrandissement d'un garage détaché rendant sa superficie au sol dérogatoire. L'article 7.12 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale d'un garage détaché est de 80 % de la superficie au sol du bâtiment principal. L'élément dérogatoire est donc l'agrandissement projeté du garage détaché qui porterait la superficie au sol du garage à 87,85 mètres carrés, ce qui représente 97 % de la superficie au sol du bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 juillet 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR DE JUIN 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie